

Allianz, Scor et BASF, pionnières du statut de « *societas europæa* »

EUROPE

Dans un rapport sur la société européenne, Noëlle Lenoir plaide pour l'amélioration de sa réglementation.

SEMI-ÉCHEC ou procédure prometteuse ? En réfléchissant à l'avenir du statut juridique de « société européenne » à la demande du garde des Sceaux, Pascal Clément, Noëlle Lenoir, avocate, ancien ministre des Affaires européennes et ancien membre du Conseil constitutionnel, n'éluide pas la question.

À ce jour, le démarrage de la société européenne est très lent. Soixante-dix entreprises seule-

ment ont adopté ce statut de « *societas europæa* » (SE), créé par un règlement et une directive européenne en 2001. La plupart d'entre elles ne sont encore que des coquilles vides. Des groupes très européens, comme Air France-KLM, se débrouillent très bien sans ce statut.

Qu'apporte-t-il ? Une SE a une double citoyenneté, à la fois nationale et européenne. Dans la plupart des domaines, elle est traitée comme une société anonyme du pays où elle a son siège. Mais elle bénéficie d'une grande mobilité intra-européenne, car elle peut absorber une société sans remise à zéro des comptes fiscaux. Elle peut aussi transférer facilement son siège d'un

pays à l'autre. Après négociation, elle adopte généralement le statut social du pays le plus favorable aux salariés.

Les assureurs en pointe

Mais, même s'il décolle lentement, promu surtout par des groupes qui veulent affirmer leur identité européenne, le statut de SE reste prometteur, affirme Noëlle Lenoir. Il n'a été transposé en droit français qu'en novembre 2006 et deux sociétés l'ont déjà adopté en France. L'une est cotée en Bourse, le courtier Viel & Cie- Finances SE (propriétaire de Direct Bourse); l'autre est familiale, Innovatis SE (marchand de biens). Le réassureur Scor devrait aussi se transformer en SE en juin.

D'autres y songeraient : Suez, s'il ne fusionne pas avec Gaz de France, et même Airbus. Côté allemand, où la transposition a été plus rapide, le succès est plus net. Les SE allemandes représentent 40 % du total, suivies par les néerlandaises (12 %), les autrichiennes et les belges. L'assureur Allianz (180 000 salariés) a adopté ce statut. Les groupes Fresenius (service et matériel médical) et BASF (chimie) ont aussi lancé le processus. En devenant SE, les sociétés allemandes peuvent réduire le nombre de salariés dans les conseils de surveillance (de 20 à 10 pour Allianz) et y faire entrer des représentants de leurs salariés non allemands.

Ce n'est pas un hasard si les assureurs ou les banques (notamment la

scandinave Nordea) sont en pointe. Ce statut leur permet de transformer leurs filiales à l'étranger (qui immobilisent beaucoup de capitaux propres) en agences, en simplifiant au passage les procédures de contrôle par les autorités de tutelle.

Alors que le statut de SE sera soumis à révision en 2009, Noëlle Lenoir estime qu'il faut se préoccuper dès maintenant de son amélioration, car cet instrument qui a mis 30 ans à voir le jour lui paraît aussi important que l'euro pour avancer dans la construction de l'Europe des entreprises. Pour qu'il se développe, plaide Noëlle Lenoir, la priorité doit être donnée à l'harmonisation des bases d'impôt sur les sociétés en Europe.

SOPHIE FAY



Pour Noëlle Lenoir, le statut de SE reste prometteur. Bouchon/Le Figaro